

**Décision n° P 2020 - 55 en date du 22 SEP. 2020
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris (M. Thierry DALLARD),

Vu la décision n° D2020-01 du 28 janvier 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris.

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Pascal GLAMPO, chef de projets foncier au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- 1) L'acte complémentaire à l'acte de vente conclu le 2 décembre 2019 avec la commune de MASSY portant sur un terrain asphalté comportant un espace vie bus structure légère, situé place Antoine de Saint-Exupéry à Massy (91300) cadastré AP 100 lieudit place des Italiens pour un prix de 1.498.980 €. Cet acte complémentaire a pour objet de proroger le délai de réalisation de la condition résolutoire prévu dans l'acte initial.
- 2) Et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence de ces deux actes.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 22 SEP. 2020

Le président du directoire

Thierry DALLARD